

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

SÉANCE DU 13 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-092

Objet : Conventions et adhésion d'Université Côte d'Azur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT EXPÉRIMENTAL UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial, et notamment son article 4 I ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-97 du 4 septembre 2020 du conseil d'administration d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'organisation à distance des délibérations des instances collégiales d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration ;

Approuve

Article 1

Les conventions d'Université Côte d'Azur recensées selon les tableaux annexés à la présente délibération.

Article 2

L'adhésion de 300€ pour l'année universitaire 2021-2022 d'Université Côte d'Azur au réseau national RISUP regroupant les directions des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur.

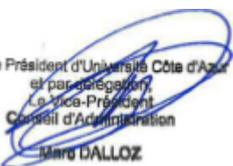
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **25**

Fait à Nice, le 13 juin 2022


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2022-092**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 27 JUIN 2022
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 28 JUIN 2022

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	CNRS "Etablissement partenaire"	Déléguée régionale : Mme Clara HERER	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président : M. Jeanick BRISSWALTER	Signée le 11 avril 2022	CONVENTION DE REVERSEMENT	UCA s'engage à verser au CNRS une somme forfaitaire de deux cent mille euros nets de taxe (200 000€ nets de taxe) dans le cadre d'un projet de recherche et d'innovation mené par le CEPAM, intitulé "Arch-AI -Story- de l'objet au système : potentiel des mathématiques appliquées et de l'IA pour l'Archéologie et l'Histoire" dont l'objet vise à encourager les recherches interdisciplinaires émergentes menées autour des données archéologiques et historiques avec les disciplines fondamentales	Année 2022		200 000€ net de taxe

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	CNRS "Etablissement partenaire"	M. Le Président : M. Antoine PETIT	Université Côte d'Azur "Etablissement coordinateur"	M. Le Président : M. Jeanick BRISSWALTER	Signée le	CONVENTION DE REVERSEMENT	UCA s'engage à verser au CNRS une somme forfaitaire de deux cent dix mille euros nets de taxe (210 000€ nets de taxe) pour le financement du déménagement de l'Inphyni.	Année 2022		210 000€ net de taxe

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
223	CHPF	C. PANERO	Faculté de Médecine	M. P. BAQUE	28/04/2022	formation	modalités de collaboration entre les parties dans le cadre de l'organisation du DIU réanimation métabolique délocalisé à Tahiti	année universitaire 21-22	9 513 €	NEANT

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	CNQAOS NICE	Jacqueline FESNEAU Directrice	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	14/04/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles CNQAOS du 02/12/2021 au 12/04/2022	4 mois (132 jours)	5 622 euros TTC	
	CNQAOS NICE	Jacqueline FESNEAU Directrice	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	11/04/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles CNQAOS du 14/04/2022 au 21/07/2022	3 mois (99 jours)	21 978 euros TTC	
	Francophonie SARL	David AYACHE responsable financier	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	22/03/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles FRANCOPHONIA du 28/03/2022 au 26/08/2022	5 mois (152 jours)	13 740 euros TTC	
	Groupe ESRA Côte d'Azur	Thierry COLLARD Directeur	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	12/04/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles ESRA du 19/04/2022 au 20/04/2022	2 jours	1 080 euros TTC	
	NICE FICTION	Sybille MARCHETTO Présidente	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	17/05/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles NICE FICTION du 04/06/2022 au 05/06/2022	2 jours	600 euros TTC	
	Comité d'organisation de la conférence IHET	Tareq AHARAM président	EUR ELMI	Olivier BRUNO Directeur	13/05/2022	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux	Location de salles Conférence IHET du 23/08/2022 au 24/08/2022	2 jours	3 504 euros TTC	

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2022/229	2022/03/15	Subvention Etat	Datacenter Sud	AMU			Signé	0.0	2022/12/01	200 000,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Subvention : 1										200 000,00 €	